

PROJET EDUCATIF

PREAMBULE

L'homme est un être en devenir qui se construit petit à petit, un être à parfaire et donc un projet d'être. Or, d'après Jean-Pierre BOUTINET, le projet est « ce qui rend possible la capacité de devenir. Il traduit la capacité du devenir de l'homme, ce qu'il peut être en raison de sa liberté. Il constitue la révélation de l'être. » (*Anthropologie du projet, 1993, pp. 44 – 45*). Si tout chrétien est appelé à témoigner de Jésus Christ, nous le sommes à un titre tout particulier par notre vocation à annoncer l'Évangile.

Fortes de cela, nous, Filles du Cœur Immaculé de Marie (FICM) à l'instar des Sœurs Thérésiennes, voulons nous dépenser au service de nos frères et sœurs Africains et ceux du monde entier.

Ainsi, l'élaboration de ce projet éducatif chrétien pour le Groupe Scolaire Sainte Thérèse d'Avila (GSSTA) est le fruit de nos réflexions et analyses.

En tant qu'Africaines, nous portons en nous les valeurs et contre-valeurs de chacun de nos peuples et celles de notre génération et nous sommes partie prenante de ce souci d'inculturer l'Évangile chez nous. « Nos engagements apostoliques et nos services s'adaptent au temps, aux régions, aux appels des évêques, en dialogue avec les églises locales selon nos possibilités et notre charisme de religieuses apostoliques ».

A l'appel des évêques de la CERAO (Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest) pour continuer l'œuvre commencée par les Sœurs Thérésiennes, notre Institut répond avec humilité, confiance et espérance.

Conformément au charisme de l'Institut, les Filles du Cœur Immaculé de Marie s'appliquent à donner l'instruction primaire, secondaire et professionnelle aux enfants, aux femmes et aux hommes de leur temps. La base de notre enseignement dans les écoles est d'abord l'éducation religieuse et morale. Les maîtres, pour leur part, doivent être des authentiques éducateurs, des modèles de comportements et d'attitudes et non de simples enseignants. Leur tâche de formateur, en respect et en cohérence avec le caractère propre de l'école, se situe au-delà de la simple transmission de connaissances. Ils sont donc directement engagés dans la préparation, l'élaboration et l'évaluation du projet éducatif qui formule les objectifs visés par l'éducation et les dimensions de la personne qu'ils souhaitent voir se développer et s'épanouir.

Animées par l'amour et soutenues par la prière de la Très Sainte Vierge Marie, de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, de Saint Ignace de Loyola, de notre fondateur Mgr Paul Marie Molin et de l'immense cortège des Saints, nous travaillons à mettre l'homme debout, car le salut que l'Église annoncé concerne tout homme, tout l'homme, tous les hommes.

OBJECTIF GENERAL

EDUQUER L'HOMME DANS TOUTE SON UNITE ET SA TOTALITE AUX VALEURS SOCIALES ET RELIGIEUSES.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Favoriser dans le milieu scolaire un climat d'unité, de paix et de sécurité afin de préparer les adultes de demain à exercer leur responsabilité dans la société ;
- Cultiver le respect mutuel, le respect de la hiérarchie, de la vie ; la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ;
- Développer chez les élèves des attitudes et comportements qui vont dans le sens de la préservation et de la protection de l'équilibre écologique et de l'amélioration du cadre de vie ;
- Participer au travail coopératif, assister des personnes en situation de détresse ;
- S'impliquer dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent à la société ;
- Amener d'une part les élèves à découvrir les avantages du travail coopératif par une dépendance mutuelle d'intérêts des parties et d'autre part, à développer leurs sens de générosité et d'ouverture ;
- Eveiller, éduquer et faire croître la foi des élèves à partir de la formation religieuse, de l'éducation morale et de l'expérience de la prière, toujours dans un climat d'unité, de liberté et de respect dans le pluralisme religieux ;
- Considérer l'apprenant comme l'axe et le centre d'intérêt de l'activité de l'enseignant ;
- Faire élaborer un règlement intérieur de classe par les élèves en début d'année scolaire.

Pour atteindre les objectifs précités, le GSSTA se dote des moyens ci-dessous :

ACTIVITES POUR LES ADULTES

1. Parfaire la formation personnelle en s'adonnant plus à la recherche.
2. Favoriser l'échange entre enseignants/parents et parents/enseignants à travers :
 - Les rencontres mensuelles de l'équipe d'enseignants ;
 - Les séances de formation au niveau de l'Inspection et du Secrétariat Exécutif Diocésain de l'Enseignement Catholique (SEDEC) ;
 - Les rencontres individuelles entre parents et enseignants ;
 - Les journées portes ouvertes ;
 - La projection de films sur la paix, le respect de l'environnement dans la mesure du possible ;
 - Les recollections pendant les temps forts recommandés par l'Eglise Catholique : Avent et Carême.

ACTIVITES POUR LES ENFANTS

- Consacrer un quart d'heure de prière tous les jours ;
- Créer des groupes de travail en classe ;
- Présenter le travail écrit proprement et le finir dans le temps fixé ;
- Apprendre les leçons quotidiennement ;
- Veiller à la propreté des lieux (classes et cour de l'école) ;
- Former l'enfant à l'assainissement de son environnement et à la solidarité entre tous ;
- Assumer des responsabilités dans son milieu de vie ;
- Partager avec les plus démunis pendant le temps de l'Avent ;
- Partager les jeux avec d'autres camarades.

DATES DES COMPOSITIONS

- 1ère composition : CP2-CM2 :
- 2° composition : CP1-CM2 :
- 3° composition : CP1-CM2 :
- 4° composition : CP1-CM1 :
- 5° composition : CP1-CM1 :
- Composition de passage : CP1-CM1 :

NB : le calendrier scolaire de l'Etat n'étant pas encore disponible, les dates des Examens blancs de l'IEP pour les CM2 seront communiquées ultérieurement.

1^{er} examen blanc :

2^e examen blanc :

JOURNEES PORTES OUVERTES

Elles se dérouleront comme suit :

Journée de partage et de solidarité :

1^{ère} journée portes ouvertes :

2^{ème} journée portes ouvertes :

ETUDES SURVEILLEES

Les études surveillées débuteront le 1^{er} Lundi du mois d'Octobre et finiront la veille des compositions de passage. Les études surveillées au Groupe Scolaire Sainte Thérèse d'Avila sont :

- Un temps pendant lequel les élèves font leurs devoirs de maison, suivi de la correction de ces devoirs par le maître ;
- Un temps pendant lequel les enfants apprennent leurs leçons sous la surveillance du maître.

Les études surveillées ne sont ni des cours de renforcement, ni des cours à domicile ou particuliers.

- Elles ont un caractère facultatif par conséquent elles ne sont pas obligatoires ;
- Elles ont lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30 ;
- Le tarif est de 10 000 FCFA/mois. Le paiement se fait uniquement à l'économat de l'école avant le 10 de chaque mois.

NB : Des cours de renforcement sont possibles, à l'attention des élèves de CM2.

Cf. Communication annexe pour détails.

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Les activités extra-scolaires ont pour but de procurer à l'enfant une formation intégrale et participent à son bon développement. Elles se dérouleront le mercredi et s'adressent à tous les élèves (de la MS au CM2).

Cf. Communication annexe pour détails.

HORAIRES

COURS

Les horaires des cours sont ci-après fixés :

	MATIN	APRES - MIDI
ARRIVEE	7h15	13h55
DEBUT DES COURS	7h30	14h00
FIN DES COURS	12h00	16h30
FERMETURE PORTAIL	12h15	16h45

Les élèves sont tenus d'être en classe au moins 15 minutes avant le début des cours.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque ouvrira ses portes le 1^{er} Lundi du mois d'Octobre.
Seuls les élèves de CE et CM auront accès à la bibliothèque.

Jours : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Horaire : 16h30 à 17h30

SECRETARIAT

Ouvert du lundi au vendredi

Matin : 7h00 à 12h15

Après-midi : 14h00 à 17h30

PORTAIL DE L'ECOLE

Ouvert du lundi au vendredi

Matin : 7h00 à 12h30

Après-midi : 14h00 à 17h45

En dehors des heures susmentionnées, l'école décline toute responsabilité quant aux éventuels incidents qui pourraient survenir.

NB :

- Seuls les élèves participant aux études surveillées sont autorisés à rester dans l'enceinte de l'établissement après 16h45.
- Aucun élève n'est autorisé à rester dans l'enceinte de l'établissement après 17h45.

Visa Parents

Précédé de la mention

« Lu et Approuvé »

Suivi des Noms & Prénoms

Signature Elève